

Restauration de l'église de Montheron Réponse à la motion de M. Pierre-Henri Loup

Rapport-préavis N° 2004/5

Lausanne, le 21 janvier 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

La Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de fr. 2'562'000.– pour la restauration de l'église de Montheron et le remplacement de son orgue.

2. Préambule

A l'automne 1999, les responsables de l'entretien de cet édifice ont observé le développement d'une colonie de mэрule à l'angle Nord-Ouest du bâtiment, juste au-dessus de l'orgue, à la rencontre de la charpente du toit et des murs.

Des mesures ont été prises immédiatement pour bloquer chimiquement la progression de ce champignon lignivore, démonter et éliminer les parties touchées et traiter celles qui n'avaient pas encore été atteintes. Cette intervention a toutefois permis de n'agir que sur le foyer qui avait été détecté, mais non sur sa cause, l'humidité excessive, la température inadaptée et l'aération insuffisante.

Consciente de l'importance de cette question, la Municipalité a décidé de faire procéder à une étude destinée tant à examiner les mesures à prendre pour éliminer la situation qui avait favorisé l'apparition de la mэрule, qu'à dresser un état des travaux que l'état général de l'édifice paraissait réclamer. Elle a donc à cette fin ouvert un crédit d'étude de fr. 50'000.–¹, porté ensuite à fr. 100'000.–².

3. Historique

L'implantation au bord du Talent du monastère de Montheron semble antérieure au milieu du XIIe siècle (avant 1247). Une organisation cistercienne typique: cloître carré (28 m de côté) bordé, au Nord, par l'église (proche dans ses dimensions de l'église prioriale de Grandson), sur les autres côtés par les bâtiments conventuels.

Le complexe de Montheron fait partie de l'ensemble restreint des témoins de l'architecture cistercienne dans notre région. L'activité monacale semble y avoir perduré jusqu'à la sécularisation bernoise (1536) : elle a laissé d'importantes traces archéologiques et archivistiques, dont l'exploitation scientifique reste très partielle aujourd'hui encore.

¹ BCC, 2000, tome 1, p. 228

² BCC, 2000, tome 2, p. 14

Devenue paroissiale à la Réforme, l'église conventuelle de Montheron, en mauvais état, est abandonnée vers 1590-1592. Le lieu du culte s'établit alors dans l'ancienne salle capitulaire du monastère, réaménagée à cet effet. Ce nouvel endroit, trop humide, est à son tour délaissé en 1668 pour le grenier que les Bernois avaient placé à l'étage du dessus, lieu définitivement établi un siècle plus tard, lorsque la Ville de Lausanne y inscrit le temple actuel (1777-1778, Abraham Fraisse architecte).

4. L'église actuelle et ses restaurations

L'église réalisée par Fraisse n'a connu au 19e siècle que quelques réhabilitations de toiture (1852-53, 1860, 1895), avant d'être profondément transformée lors d'un chantier radical de restauration conduit par l'architecte Otto Schmid entre 1928 et 1930 : mise à nu des maçonneries, manifestation des constituants archéologiques de l'édifice, restitution volumétrique de l'ancien lieu de culte réformé (ancienne salle capitulaire), autant d'options esthétiques et scientifiques qui ont transfiguré, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, le temple du 18e siècle.

L'empreinte de Schmid s'est conservée jusqu'à nos jours : l'église n'a pas connu de restructuration majeure depuis le chantier de 1930, si ce n'est un rafraîchissement des volumes intérieurs (1967, M.-D. Müller, architecte). Plus récemment, une fouille archéologique de l'ancien complexe abbatial (1975-76, Stöckli et Eggenberger, archéologues) a permis à la Ville de ré-empoigner le problème lancinant de l'assainissement des fondations (1977).

Les toitures et les façades de l'église, par contre, n'ont fait l'objet d'aucune intervention conservatoire d'importance depuis les travaux de Schmid, ce qui explique l'état de dégradation avancé des ferblanteries, qui n'assurent plus aujourd'hui l'étanchéité correcte du bâtiment.

5. État de conservation actuel de l'église

Les déficiences de la toiture associées aux permanentes remontées d'eau par les fondations de l'édifice sont à l'origine des phénomènes de dégradation que présente aujourd'hui l'église.

La conséquence la plus dramatique du défaut d'étanchéité de la couverture a été, pour les combles, le développement en 1999 d'une colonie de mэрule, champignon lignivore dévastateur. Outre cette dangereuse attaque, provisoirement contenue, les infiltrations par la couverture ont provoqué le pourrissement de plusieurs pièces de charpente.

L'humidité remontant dans les maçonneries par aspiration capillaire provoque des dégâts non moins importants aux façades. L'eau (essentiellement tellurique, parfois de surface) véhicule en effet quantité de sels qui, cristallisant à la surface de la pierre, désagrègent les parements. Les façades de Montheron réalisées en grès tendre présentent aujourd'hui, après trois quarts de siècle d'exposition directe aux intempéries, les signes typiques du vieillissement des "molasses": décollement en plaque, pulvérulence sous-jacente, érosion des parements, toutes dégradations appelant de façon urgente une prise en charge conservatoire.

A ces agents extérieurs de dégradation s'ajoute enfin un défaut structurel hérité du chantier d'O. Schmid : pour réhabiliter les élévations de l'ancienne salle capitulaire redécouverte sous la nef du 18e siècle, l'architecte décide en effet d'en exhausser le plafond jusqu'à son niveau de 1592 (premier lieu de culte réformé). Du coup, trouvant insuffisant le volume restant à la nef, il fait remplacer le plafond plat d'Abraham Fraisse par un caissonnage voûté. Les entrants des fermes de combles sont sectionnés pour laisser libre champ à la voûte, puis remplacés par de petits entrants retroussés, moisés de part et d'autre des arbalétriers. La substitution n'étant pas équivalente, des poussées horizontales sont apparues provoquant le déversement du haut des murs gouttereaux de la nef. Ce défaut statique explique la fissuration des chaînes d'angle Nord et Sud de l'église : il nécessite une correction adéquate pour rétablir l'équilibre des fermes et des murs.

6. Restauration de l'enveloppe: les mesures préconisées

Les mesures de conservation proposées ici se concentrent sur les parties de l'ouvrage présentant les dégradations les plus criantes, principalement l'enveloppe extérieure du temple. Trois axes d'intervention

sont prévus : la réhabilitation des couvertures, la restauration des façades, enfin le drainage des fondations. Quelques interventions sont également prévues à l'intérieur de l'église, mais ce dernier volet reste limité : enduits du vestibule, réhabilitation partielle du système électrique, installation d'une détection incendie. Enfin, l'installation d'un nouvel orgue à l'intérieur de la nef est également proposée dans le cadre de ce rapport-préavis.

Charpente et couverture (postes 21 et 22 du devis général). Une reprise complète des couvertures est nécessaire. Elle sera accompagnée d'un travail de conservation et de restructuration de la charpente. Ce premier train de mesures ne pose pas de problèmes particuliers, exception faite peut-être du traitement de la méréule, opération difficile qui demande soin et prudence afin que ne soient pas disséminés alentours les spores de ce dangereux champignon. Il est également prévu de renforcer la charpente par adjonction de tirants métalliques destinés à reprendre les efforts horizontaux libérés par l'intervention malencontreuse d'O. Schmid.

Restauration des façades (postes 21 et 22 du devis général). Le second volet de l'opération concerne la restauration des maçonneries de façade, mises à nu lors des travaux de 1928-1930. Deux types d'interventions sont prévus : la réfection de la taille proprement dite puis la protection des façades restaurées par enduisage des parements (façades latérales et Sud) ou badigeonnage (façade Nord). Ce dernier traitement aura le double avantage de protéger le décor architectural sculpté de la façade d'entrée tout en le mettant en valeur par une mise en couleur reprenant la manière traditionnelle (au 18^e siècle) de souligner l'architecture.

Les parements intérieurs de l'église seront laissés dans leur état actuel (nef actuelle, ancienne salle capitulaire, etc.), à l'exception des parois du vestibule d'entrée, rongées par les efflorescences salines et dont l'assainissement est directement lié à la restauration de la façade Nord.

Ce programme de travaux, strictement conservatoire, se complète enfin d'une intervention d'ordre fonctionnel : la réouverture du grand arc ogival muré dans la façade Est de l'église. Le rétablissement de ce passage créerait une communication directe entre la place orientale de l'église et l'espace de l'ancienne salle capitulaire. Cette liaison permettrait d'associer beaucoup plus intimement la salle aux usages cultuels et culturels de l'église, tout en renforçant le poids fonctionnel d'une place qui jouerait désormais le rôle d'un parvis.

Drainage des fondations (poste 21 du devis général). Le problème le plus ardu que pose l'église de Montheron est celui de son implantation au fond d'un vallon parcouru par une rivière et traversé de multiples ruissellements souterrains. Un site de fond dont l'humidité imbibe de façon permanente les fondations de l'église. Les dégradations que provoque cette présence d'eau dans le sol et dans les murs sont aussi anciennes que l'église elle-même (un premier assainissement avait été entrepris en 1797 déjà).

Après un siècle et demi de tentatives partiellement vaines, il doit être admis aujourd'hui que la maîtrise de ces percolations souterraines ne pourra pas se faire sans un travail considérable de drainage étendu au site archéologique dans son ensemble si ce n'est au vallon lui-même. L'opération serait extrêmement lourde et sans doute hors de proportion avec les dégâts constatés à l'église.

Une piste plus réaliste a été empruntée en 1977. Elle admet la présence d'eau dans les fondations mais, en ceinturant le pied des façades par une galerie enterrée, permet à cette eau de s'évaporer avant qu'elle n'ait atteint l'altitude du sol. L'effet principal est d'abaisser la hauteur des remontées capillaires et par conséquent le niveau des parties dégradées en le maintenant, si possible, en dessous de la partie visible des façades. Cette technique a été mise en œuvre en 1975 avec un certain succès le long des façades Est et Ouest de l'église. Le projet actuel prévoit de poursuivre ce dispositif au pied des façades Nord et Sud.

7. Aménagement intérieur : de nouvelles orgues

Construit en 1930, l'orgue comporte douze jeux, deux claviers et pédaliers, et il est à transmission pneumatique. Réalisé avec les techniques et les matériaux de l'époque, il a présenté depuis le début des années 80 déjà, des problèmes qui rendaient de plus en plus aléatoire les accordages et les révisions.

En 2001, une avarie plus grave a conduit à la mise hors service de l'instrument, sans que le coût de son remplacement (fr. 360'000.– à fr. 400'000.–) ne permette d'envisager cette opération.

L'Association des Amis de l'Abbaye de Montheron (AAAM) a, dans l'intervalle, mis à disposition un orgue dont elle avait financé la restauration, mais il ne s'agit là que d'une solution provisoire, avec un instrument en prêt et trop petit par rapport à la dimension du temple.

Le caractère exceptionnel de l'église de Montheron en fait le lieu de nombreux mariages, qui s'ajoutent aux cérémonies organisées dans le cadre de la vie paroissiale ordinaire. De plus l'AAAM a mis sur pied et poursuit depuis plusieurs années le développement d'une activité culturelle très riche, faite de concerts religieux ou profanes.

S'il est donc apparu opportun de doter le temple d'un nouvel orgue, le coût d'une telle opération a toutefois commandé aux responsables de la restauration d'imaginer plusieurs variantes, y compris l'achat d'une occasion. Le choix s'est fait finalement sur l'acquisition d'un orgue neuf, financé conjointement par le propriétaire -la Commune de Lausanne- et l'AAAM : la part de la première a été arrêtée au montant de la contre-valeur d'un instrument d'occasion, soit fr. 158'000.–, alors que la somme que la seconde s'est engagée à trouver, soit fr. 20'000.–, permettra de compléter le nombre de jeux du nouvel orgue de manière à ce qu'il puisse servir la vie tant culturelle que culturelle de l'édifice.

8. Devis général

Le devis général présenté ici se base pour l'essentiel sur le résultat d'un appel d'offre lancé en mars 2003 pour les travaux de gros-œuvre et d'aménagements intérieurs (environ 66% du montant total du devis). Pour le reste (34%) le calcul fait appel tantôt à des offres demandées directement aux entreprises, tantôt à l'expérience acquise dans le cadre de chantiers similaires réalisés dans un passé récent.

Les coûts relatifs au programme d'intervention décrit sous chiffres 6 et 7 se répartissent de la façon suivante :

CFC	Libellé	
1	Travaux préparatoires	73'200.00
10	Relevés, études géotechniques	58'500.00
13	Installations de chantier en commun	2'100.00
19	Honoraires	12'600.00
2	Bâtiment	2'165'800.00
21	Gros-œuvre 1	1'444'800.00
22	Gros-œuvre 2	187'200.00
23	Installations électriques	56'700.00
24	Installations de chauffage-ventilation	12'800.00
27	Aménagements intérieurs 1	7'500.00
28	Aménagements intérieurs 2	23'300.00
29	Honoraires	433'500.00

5	Frais secondaires et compte d'attente	46'700.00
51	Autorisations, taxes	2'200.00
52	Echantillons, maquettes, reproduction	19'500.00
53	Assurances	4'400.00
55	Prestations du Maître de l'ouvrage	3'300.00
56	Autres frais secondaires	17'300.00
6	Divers et imprévus	34'500.00
60	Divers et imprévus	34'500.00
9	Ameublement et décoration	241'800.00
93	Appareils, machines, orgue	212'400.00
99	Honoraires	29'400.00
1 à 9	TOTAL DES CFC	2'562'000.00

Ce devis est indexé selon l'indice zurichois du coût de la construction du 01.04.03, soit 106.60 points (base 100 au 01.04.98).

Les dépenses effectuées dans le cadre du crédit d'étude sont comprises dans cette somme. Les travaux projetés ont été inscrits au plan des investissements pour les années 2004-2005, pour un montant de fr. 2'562'000.–.

Compte tenu de l'intérêt architectural et historique de l'édifice, cette réfection pourra bénéficier d'une participation du Canton et de la Confédération. Le montant probable de ces subventions, versées par l'intermédiaire des services cantonaux et fédéraux des Monuments Historiques devrait ascender à fr. 670'000.– environ.

9. Aspects énergétiques

Le chauffage du bâtiment est assuré par un système électrique. Les connaissances techniques et les préoccupations écologiques exigeraient certes aujourd'hui que l'on recoure à une autre solution, mais force est d'admettre que la situation ne commande pas d'en changer. D'abord parce que, dans une église, la température peut être maintenue à un niveau bas et n'être élevée que pour les services religieux ou les manifestations culturelles, ce que permet ce type d'installation. Ensuite parce que la création d'une chaufferie et d'une distribution représenterait une opération difficile, aux plans financier et technique. Et enfin parce que le hameau de Montheron n'est pas desservi par les réseaux du gaz ou du chauffage urbain.

On peut toutefois tenir pour certain que le remplacement de l'installation actuelle, les travaux sur l'enveloppe du bâtiment et l'isolation du plafond de l'église amélioreront sensiblement le bilan énergétique de cet édifice.

10. Aspects liés au développement durable

En respectant et en entretenant un monument historique, une collectivité manifeste sa volonté de transmettre un témoin de son histoire aux générations futures, de leur permettre de connaître et de comprendre leurs racines.

La restauration qui est aujourd'hui proposée à votre Conseil s'inscrit donc dans la politique de développement durable voulue et conduite par notre Commune.

11. Aspects financiers

Les charges financières annuelles résultant de ce crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un intérêt de 4.25% et une durée d'amortissement de 10 ans, à fr. 319'800.–.

12. Réponse à la motion

Dans sa motion déposée le 11 février 2003, le Conseiller communal Pierre-Henri Loup a exhorté la Municipalité à procéder à la restauration de l'église de Montheron³. Aboutissement d'une étude qui aura nécessité plus de 3 ans de travail, le présent rapport-préavis répond positivement à cette intervention.

13. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2004/5 de la Municipalité du 21 janvier 2004;

ouï le rapport de la commission désignée pour cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- 1) d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de fr. 2'562'000.– pour lui permettre de procéder à la réfection de l'église de Montheron;
- 2) d'amortir la dépense prévue au chiffre 1 à raison de fr. 256'200.– par la rubrique 5002.331;
- 3) de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390;
- 4) de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus;
- 5) de porter la participation de l'AAAM au financement de l'orgue ainsi que les subventions attendues du Canton et de la Confédération en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1;
- 6) d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Pierre-Henri Loup demandant la restauration de l'église de Montheron.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
Daniel Brélaz

Le Secrétaire
François Pasche

³ BCC, 2003, édition provisoire, p. 66